

**Département de la Gironde**  
**Arrondissement de Bordeaux**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----

**Séance du mardi 17 décembre 2024**

*L'an deux mille vingt quatre, le dix sept décembre à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -  
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Benoît GRANGE -  
Catherine DAUNY - Marc GATTI - Sylvie VIEU - Fatima BIZINE - Sabine JACOB-  
NEUVILLE - Annie LADIRAY - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre  
BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT -  
Fatiha BOZDAG - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian CHAREYRE -  
Marie-Claire KARST - Stéphane COMME - Cem ORUC - Véronique CARLOTTI -  
Patrick CHAVAROT - Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ - Laure CURVALE -  
Philippe CERNIER - Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Sylvie  
BRIDIER - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET - Élodie  
CAZAUX - Murielle COURTAUD

*Absents ayant donné procuration :*

Naji YAHMDI	procuration à	Annie LADIRAY
Isabelle DULAURENS	procuration à	Zeineb LOUNICI
François SZTARK	procuration à	Stéphanie GRONDIN
Emmanuel MAGES	procuration à	Marie-Claire KARST
Dominique MOUSSOURS-EYROLLES	procuration à	Fatima BIZINE
Maxime MARROT	procuration à	Pascale PAVONE
Nathalie BRUNET	procuration à	Patricia GAU
Ludovic BIDEAU	procuration à	Stéphane MARI
Franck SARRABAYROUSE	procuration à	Marc GATTI
Alhadji NOUHOU	procuration à	Jean-Paul MESSÉ
Benoist REMEGEAU	procuration à	Sylvie BRIDIER

*Secrétaire de séance : Fatima BIZINE*

**n°d'ordre : DEL2024\_160**

**Objet : Solidarité avec la population de Mayotte**

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Pessac tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en faisant un don d'un montant de 10 000 € à la Protection civile sise Tour Essor, 14 rue Scandicci, 93500 PANTIN.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'ampleur de la catastrophe qui a touché la population de Mayotte,

- de faire un don d'un montant de 10 000 € à la Protection civile ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,

Le Maire,

**Fatima BIZINE**

**Franck RAYNAL**